

Budget fédéral de 2021 – Compte rendu de l'Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC) au Comité permanent des finances de la Chambre des communes

Le 7 août 2020

309, rue Cooper, bureau 203
Ottawa (Ontario) K2P 0G5
Courriel : info@carl-abrc.ca



Résumé

Recommandation 1 :

Que le gouvernement reconnaisse qu'il existe des disparités dans l'accès Internet à haute vitesse dans les milieux urbains et qu'il élargisse les possibilités de financement pour inclure les régions urbaines, en plus des régions rurales et éloignées.

Recommandation 2 :

Que le gouvernement augmente le soutien aux petites entreprises et aux fournisseurs de services Internet (FSI) du dernier kilomètre afin d'accroître la concurrence sur le marché et de maintenir la capacité de prestation et de service continu.

Recommandation 3 :

Que le gouvernement instaure un programme semblable au programme Familles branchées en vue de fournir un accès Internet à haute vitesse et du matériel abordables aux étudiants de niveau postsecondaire à faible revenu admissibles.

Recommandation 4 :

Que le gouvernement examine les normes minimales en matière de téléversement et de téléchargement établies par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) pour s'assurer que les Canadiens demeurent concurrentiels par rapport à la vitesse moyenne mondiale d'Internet.



Introduction

L'Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC) est le chef de file du milieu des bibliothèques de recherche au Canada. Elle compte les 29 plus grandes bibliothèques de recherche universitaire du pays. Sa mission consiste à améliorer la capacité des bibliothèques de recherche canadiennes à créer des partenariats en matière de recherche et d'enseignement supérieur, à promouvoir l'efficacité et la pérennité de la communication scientifique et la mise en œuvre de politiques publiques favorisant la recherche, et à garantir un accès plus large aux résultats de la recherche.

Ce mémoire se concentre sur les mesures visant à favoriser l'éducation supérieure et à constituer une main-d'œuvre plus forte et davantage instruite afin qu'elle puisse contribuer à l'économie canadienne.

Recommandations

1. Connectivité à large bande

En 2016, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a déclaré que l'Internet à large bande était un service essentiel¹, indiquant que 90 % des entreprises et des particuliers canadiens auront accès à un débit de téléchargement minimum de 50 mégabits par seconde et à un débit de téléversement minimum de 10 mégabits par seconde d'ici 2021.

Ce même rapport traite du fossé numérique entre les milieux ruraux et urbains et de la nécessité d'offrir un service à large bande abordable aux régions rurales et éloignées. Même si le besoin d'accès à Internet à haute vitesse demeure dans les régions rurales et éloignées, certains milieux urbains font face à la même réalité.

¹ Politique réglementaire de télécom CRTC 2016-496, « Les services de télécommunication modernes : La voie d'avenir pour l'économie numérique canadienne », <https://crtc.gc.ca/fra/archive/2016/2016-496.htm>. Consulté le 30 juillet 2020.



Disponibilité

La pandémie de COVID-19 a entraîné la fermeture de villes, d'entreprises et d'établissements d'enseignement partout dans le monde, et le besoin d'accès à l'Internet rapide et fiable a augmenté. À mesure que les établissements d'enseignement postsecondaire fermaient leurs portes, la formation des étudiants était à risque. La demande d'accès en ligne aux travaux de cours et au matériel d'études a augmenté de façon exponentielle, et de nombreux étudiants se sont retrouvés sans un accès Internet suffisant pour poursuivre leurs études. Les enseignants ont également été touchés par la nécessité de concevoir et d'offrir des cours au moyen de la connectivité à domicile.

Un rapport de Statistique Canada publié au printemps 2020 intitulé « Pandémie de COVID-19 : Répercussions scolaires sur les étudiants du niveau postsecondaire au Canada »² étudie les données d'externalisation ouverte transmises par plus de 100 000 étudiants de niveau postsecondaire du 19 avril au 1^{er} mai 2020 sur les conséquences de la COVID-19 sur leurs études. Les résultats montrent que 26 % des participants ont vu certains de leurs cours reportés ou annulés. Parmi les étudiants dont la charge de cours totale a été diffusée en ligne, 7 % ont déclaré qu'ils n'étaient pas en mesure de terminer une partie ou la totalité de leurs cours et 63 % ont indiqué qu'ils étaient « très » ou « extrêmement » préoccupés par l'effet de cette situation sur leurs notes³.

Ces effets de la COVID-19 soutiennent le rapport de 2016 de l'Institut de sondage EKOS intitulé *Parlons large bande : Rapport sur les résultats*⁴ au CRTC, qui signalait que « l'absence de service minimal peut affecter l'accès à l'enseignement, non seulement en ce qui concerne l'accès Internet de base, mais aussi l'accès à des ressources qui exigent une bande passante plus importante ».

² Statistique Canada, « Pandémie de COVID-19 : Répercussions scolaires sur les étudiants du niveau postsecondaire au Canada », mai 2020, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00015-fra.htm>. Consulté le 30 juillet 2020.

³ Statistique Canada, « Comment les étudiants du niveau postsecondaire au Canada sont-ils touchés par la pandémie de COVID-19? », mai 2020, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-627-m/11-627-m2020032-fra.htm>. Consulté le 30 juillet 2020.

⁴ EKOS, « Parlons large bande : Rapport sur les résultats », avril 2016, p. 79 <https://epe.lac-bac.gc.ca/100/200/301/pwgsc-tpsgc/por-ef/crtc/2016/030-15-f/rapport.pdf>. Consulté le 30 juillet 2020.



Recommandation 1 :

Que le gouvernement reconnaisse qu'il existe des disparités dans l'accès Internet à haute vitesse dans les milieux urbains et qu'il élargisse les possibilités de financement pour inclure les régions urbaines, en plus des régions rurales et éloignées.

Abordabilité

L'Enquête canadienne sur l'utilisation de l'Internet 2018 de Statistique Canada⁵ a permis de recueillir des renseignements sur l'utilisation d'Internet par les Canadiens. L'étude visait des personnes âgées de 15 ans et plus vivant dans les 10 provinces (à l'exclusion des résidents à temps plein des établissements). L'enquête a révélé que la proportion de Canadiens de 15 ans et plus qui utilisaient Internet avait atteint 91 %.

94 % des répondants au sondage ont déclaré qu'ils avaient accès à Internet à la maison, mais parmi ceux qui ne l'avaient pas, les raisons les plus souvent invoquées étaient le coût (28 %), l'équipement (19 %) et l'indisponibilité du service Internet (8 %). 10 % des ménages des 10 provinces qui se situent dans le quartile inférieur de revenu des ménages ont déclaré ne pas avoir accès à Internet à la maison⁶.

Une analyse des données de Statistique Canada effectuée par le CRTC⁷ révèle que les Canadiens dont le revenu du ménage se situe dans le premier quintile (moins de 32 914 \$ par année) consacrent en moyenne 9,1 % de leur revenu aux communications, tandis que ceux du quatrième quintile (132 809 \$ ou plus par année) consacrent en moyenne 1,8 % de leur revenu à ces biens et services. Il s'agit là d'une disparité importante que le gouvernement devrait corriger.

⁵ Statistique Canada, « Enquête canadienne sur l'utilisation de l'Internet 2018 », <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/191029/dq191029a-fra.htm>. Consulté le 30 juillet 2020.

⁶ Statistique Canada, « Lieu d'accès à Internet, selon le groupe d'âge et le quartile de revenu du ménage », <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=2210008101&pickMembers%5B0%5D=3.2&pickMembers%5B1%5D=4.1>. Consulté le 30 juillet 2020.

⁷ Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, « Rapport de surveillance des communications 2019 », Abonnements par quintile de revenu, Infographie 1.3 Caractéristiques et dépenses en services de communications des ménages par quintile de revenu, <https://crtc.gc.ca/fra/publications/reports/policymonitoring/2019/cmr1.htm#a2.1.1>. Consulté le 30 juillet 2020.



L'augmentation de la concurrence⁸ dans le secteur représente une façon d'offrir aux Canadiens un accès plus économique à Internet. Le rapport du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie (INDU) d'avril 2018 intitulé *Connectivité à la large bande dans les régions rurales du Canada : Comblent le fossé numérique*, a formulé plusieurs recommandations concernant la large bande au Canada, notamment :

Recommandation 6 : Que « *Le gouvernement du Canada repense le processus d'attribution du spectre afin de favoriser le déploiement des services à large bande... Cet examen devrait englober la portée des licences, l'établissement des prix et l'utilisation efficace des bandes attribuées, en plus de veiller à ce que les petits fournisseurs, les fournisseurs à but non lucratif et les fournisseurs non titulaires aient un accès raisonnable au spectre pour le déploiement des services à large bande.* »

Dans le budget de 2019, le gouvernement fédéral a annoncé un financement de 5 à 6 milliards de dollars sur 10 ans pour appuyer le développement des services à large bande en milieu rural, dont 1,7 milliard consacré à un Fonds pour la large bande universel afin d'offrir une connectivité à haute vitesse dans les régions rurales et éloignées. Il s'agit d'une première étape importante, mais il est nécessaire d'apporter un soutien continu pour que les fournisseurs de services, en particulier les petites entreprises, appuient ces réseaux après leur mise en place.

En janvier 2020, le rapport intitulé *L'avenir des communications au Canada : le temps d'agir*⁹ a été présenté au ministre Bains et au ministre Guilbeault dans le cadre de l'examen du cadre législatif en matière de radiodiffusion et de télécommunications. Le rapport a révélé que « des investissements publics dans le déploiement de la capacité à large bande ont eu une importante incidence sur la capacité des Canadiens et des Canadiennes vivant en milieu rural d'accéder à des services à large bande ». Le tableau 2-2 du rapport, *Incidence des investissements sur*

⁸ Bureau de la concurrence du Canada, « Donner du choix : une étude de la concurrence dans l'industrie canadienne des services à large bande » [https://www.bureaudelaconcurrence.gc.ca/eic/site/cb-bc.nsf/vwapj/CSBP-BR-Main-Fra.pdf/\\$file/CSBP-BR-Main-Fra.pdf](https://www.bureaudelaconcurrence.gc.ca/eic/site/cb-bc.nsf/vwapj/CSBP-BR-Main-Fra.pdf/$file/CSBP-BR-Main-Fra.pdf). Consulté le 30 juillet 2020.

⁹ Rapport final présenté dans le cadre de l'examen législatif en matière de radiodiffusion et de télécommunications, « *L'avenir des communications au Canada : le temps d'agir* », section 2. Accès abordable à des réseaux de télécommunication évolués, <https://www.ic.gc.ca/eic/site/110.nsf/fra/00012.html#Toc27036653>. Consulté le 30 juillet 2020.



les ménages ruraux desservis par 5/1 Mo/s (2014 et 2018) montre que 12 % de l'augmentation de 22 % des services aux collectivités rurales de 2014 à 2018 a été financé par l'État.

Recommandation 2 :

Que le gouvernement augmente le soutien aux petites entreprises et aux fournisseurs de services Internet (FSI) du dernier kilomètre afin d'accroître la concurrence sur le marché et de maintenir la capacité de prestation et de service continus.

De plus, les étudiants ont besoin d'un soutien direct. Comme nous l'avons mentionné précédemment, lorsque les établissements d'enseignement postsecondaire ont fermé leurs portes, de nombreux étudiants n'ont pu suivre leurs cours en ligne. Pour bon nombre d'entre eux, cette situation était attribuable à leur recours à des réseaux et à de l'équipement à haute vitesse fournis par leur établissement d'enseignement pour appuyer l'apprentissage et les travaux de cours. Bien qu'ils puissent disposer d'un accès Internet résidentiel à haute vitesse, de nombreux étudiants n'en ont pas les moyens.

En 2017, le gouvernement a lancé le programme Familles branchées¹⁰, un plan d'investissement de 13,2 millions de dollars sur cinq ans pour aider les familles admissibles à accéder à Internet à un prix abordable. Le programme s'associe aux fournisseurs de services Internet participants pour offrir un accès Internet à haute vitesse à 10 \$ par mois. Dans le cadre de ce programme, l'organisme Ordinateurs pour l'excellence Canada¹¹ fournit du matériel informatique aux familles à faible revenu, car ces dernières font face à des obstacles en ce qui concerne le coût d'Internet et l'accès aux appareils.

Pour ce programme, le gouvernement a déterminé que les familles admissibles sont celles « qui reçoivent déjà le montant maximal de l'Allocation canadienne pour

¹⁰ Innovation, Sciences et Développement économique Canada, Familles branchées, <https://www.ic.gc.ca/eic/site/111.nsf/fra/accueil>. Consulté le 30 juillet 2020.

¹¹ Ordinateurs pour l'excellence Canada, <https://cfsc-opec.org/fr/>. Consulté le 30 juillet 2020.



enfants [...]. L'initiative vise à offrir aux familles à faible revenu la possibilité d'obtenir des services Internet. »

Nous proposons que le gouvernement élargisse le concept de ce programme aux étudiants de niveau postsecondaire à faible revenu. À l'aide de critères comme le revenu déclaré à l'ARC et l'inscription à temps plein dans des établissements d'enseignement postsecondaire, le gouvernement pourrait établir l'admissibilité d'un étudiant à titre de personne à faible revenu.

Recommandation 3 :

Que le gouvernement instaure un programme semblable au programme Familles branchées en vue de fournir un accès Internet à haute vitesse et du matériel abordables aux étudiants de niveau postsecondaire à faible revenu admissibles.

Fiabilité (vitesses)

Compte tenu de l'évolution rapide de la technologie des télécommunications, les objectifs fixés en 2016 par le CRTC qui prévoyaient un débit de 50/10 Mo/s d'ici 2021 devraient être examinés et mis à jour. Dans un mémoire présenté à l'INDU par la société SWIFT¹² en 2017, il est mentionné que « les vitesses de connexion à large bande au Canada sont considérablement inférieures à celles d'un grand nombre de pays parmi les premiers au monde, où les gouvernements investissent davantage dans l'établissement d'une infrastructure numérique de classe mondiale ». En juin 2020, le SpeedTest Global Index (index mondial de test de la vitesse)¹³ a attribué au Canada la 19^e place dans le monde pour les vitesses de téléchargement et a montré que la moyenne mondiale des vitesses de téléchargement à large bande fixe est de 78,26 pour le téléchargement et de 42,06 pour le téléversement, ce qui dépasse déjà de loin la norme future proposée de 50/10 pour le Canada.

¹² SWIFT, « Mémoire sur la connectivité à large bande au Canada », 2017, p. 9.
<https://www.noscommunes.ca/Content/Committee/421/INDU/Brief/BR9341757/br-external/SouthWesternIntegratedFibreTechnology-9724247-f.pdf>. Consulté le 30 juillet 2020.

¹³ SpeedTest Global Index, <https://www.speedtest.net/global-index>. Consulté le 30 juillet 2020 (en anglais seulement).



Pour citer à nouveau le rapport d'avril 2018 présenté à l'INDU et intitulé *Connectivité à large bande dans les régions rurales du Canada : combler le fossé numérique*, celui-ci formulait plusieurs recommandations concernant la large bande au Canada, notamment :

Recommandation 2 : Que « *Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes envisage de revoir régulièrement les vitesses cibles en matière de service à large bande (actuellement fixées à 50 mégabits par seconde pour le téléchargement et de 10 mégabits par seconde pour le téléversement) pour s'assurer qu'elles tiennent compte de l'évolution des technologies et des normes internationales, et qu'il publie ses conclusions dans son rapport annuel sur le secteur des télécommunications.* »¹⁴

Recommandation 12 : Que « *le gouvernement du Canada envisage de nouveaux moyens de recueillir des données sur le service, la performance et la vitesse des services Internet, par exemple en ajoutant de nouveaux indicateurs, en utilisant le savoir local et en révisant les conclusions tirées du système de mappage hexagonal actuel.* »¹⁵

Avec le passage à l'enseignement et au travail en ligne, il est essentiel que les étudiants puissent partager des documents, collaborer à distance et présenter des travaux de cours en ligne. Une vitesse de téléversement minimale de 10 Mo/s n'est pas suffisante pour ce type d'environnement d'apprentissage.

Recommandation 4

Que le gouvernement examine les normes minimales de téléversement et de téléchargement établies par le CRTC pour s'assurer que les Canadiens demeurent concurrentiels par rapport à la vitesse moyenne mondiale d'Internet.

¹⁴ Rapport du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie (INDU), *Connectivité à large bande dans les régions rurales du Canada : combler le fossé numérique*, p. 15,
<https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/421/INDU/Reports/RP9711342/indurp11/indurp11-f.pdf>

¹⁵ *Ibid.*, p. 17.



Conclusion

Le Canada était autrefois un chef de file mondial en matière de télécommunications – il a été le premier pays à relier toutes les écoles et bibliothèques publiques à Internet – et de connectivité à large bande. Mais en 2019, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a classé le Canada au 9^e rang mondial pour la connectivité à large bande fixe¹⁶, avec seulement 17,39 % de connectivité par fibre (28^e dans le monde)¹⁷.

Les services à large bande représentent l'électricité du XXI^e siècle – parmi de nombreuses fonctions essentielles, ils constituent une infrastructure primordiale permettant d'améliorer l'éducation, les services de télésanté et la capacité de travailler, d'apprendre et d'enseigner à la maison. L'investissement dans les services à large bande pour soutenir les étudiants, les enseignants et les chercheurs du Canada permettrait non seulement de relever les défis à court terme que pose la COVID-19, mais également de renforcer et de revigorer le secteur de l'éducation postsecondaire à long terme, le Canada pourrait ainsi connaître le succès sur les plans social et économique.

Susan Haigh, directrice générale, Association des bibliothèques de recherche du Canada.

¹⁶ Statistiques de l'OCDE sur les services à large bande, tableau 1.2.1. OCDE Abonnements aux services à large bande fixe par 100 habitants, par technologie, déc. 2019, <https://www.oecd.org/sti/broadband/1.2.OECD-FixedMobileBB-2019-12.xls>. Consulté le 30 juillet 2020 (en anglais seulement).

¹⁷ Statistiques de l'OCDE sur les services à large bande, tableau 1.10. Part de la fibre dans le total des abonnements au haut débit fixe, déc. 2019 https://www.oecd.org/sti/broadband/1.10-PctFibreToTotalBroadband-2019-12_new.xls. Consulté le 30 juillet 2020 (en anglais seulement).